



Fédération SUD Santé Sociaux

Compte rendu SUD de la Commission Paritaire

de Branche UNIFED (BASS) du 29 septembre 2014

Présent-es :

Pour les employeurs : CC66 (Synéas et Fégapei), CC51 (Fehap), CLCC (Unicancer), CHRS et Croix Rouge Française

Pour les Organisations Syndicales Représentatives : CGT, CFDT ; FO, CFTC ; CFE/CGC et SUD

Ordre du jour

Négociation de l'accord relatif à la formation professionnelle

La CGT fait part d'une contribution écrite concernant le taux de contribution et sa ventilation, contribution remise sur table.

La CFDT fait part d'une contribution écrite encore sous presse à l'heure de la CNPB.

La CFDT propose de monter le taux de contribution à 2,6%. Elle fait part du fait que si les cotisations sont baissées et agréées mais se révèlent insuffisantes il sera très difficile de faire machine arrière.

UNIFED revient par le biais de ses documents distribués pour la séance sur sa proposition plancher de négociation basée sur 1,7%. La réalité des documents montrent que sur ces 1,7% seuls 1,49% seraient redistribués à l'OPCA (soit 70% du 0,7% non obligatoire, les 1% restant étant la base minimale légale).

Toutes les Organisations syndicales demandent à Unifed de s'engager sur un taux de contribution à minima égal à l'actuel soit 2,3% de la masse salariale brute nécessaire au maintien et au développement des qualifications dans la branche sanitaire, sociale et médico-sociale.

UNIFED souhaite réfléchir sur un accord socle qui puisse évoluer dans le temps, permettant d'envisager une fin de négociation avec des contenus précisés et hiérarchisés basés sur l'impact financier et l'assurance que la mise en œuvre des contenus convient aux établissements et services.

UNIFED rappelle que la seule chose assurée est le 1% de base qui oblige à la nécessité d'un accord.

UNIFED propose de sécuriser les financements à partir « de l'analyse stratégique de la faisabilité ».

En réalité les patrons proposent un accord de branche minimaliste basé sur 1,7% qui devrait être complété par des accords locaux dans les établissements, associations ou conventions.

UNIFED exprime qu'en effet pour elle l'enjeu de la qualification est différent suivant les composantes d'UNIFED et les secteurs concernés (sanitaire, social, médico-social...).

Les patrons veulent bien admettre "pousser" leur proposition à la hausse à condition de discuter des contenus.

UNIFED revendique par ailleurs que la baisse de contribution à la formation professionnelle lui permettra de s'octroyer une variable d'ajustement des trésoreries des établissements et de retrouver ainsi une bouffée d'oxygène au niveau financier.

Les Organisations Syndicales de salarié-e-s font valoir que cela ne peut qu'impacter le volume et la qualité des formations et qu'il est de notoriété publique que le dialogue social est inexistant ou très compliqué en local dès que le sujet des formations est abordés.

Elles refusent que le taux de contribution à la formation serve de variable d'ajustement.

UNIFED soutient qu'il n'y aurait pas de baisse de qualité et de volume des formations avec ses propositions mais explique qu'il est à son sens nécessaire de bouleverser les représentations que l'on peut avoir sur la formation.

Concernant les compétences et la professionnalisation elle fait valoir que les formations internes et le e-learning sont ainsi dans sa vision amenés à se développer pour répondre à l'obligation de formation imposée par la loi.

Concernant la qualification il est également évident qu'elle serait impactée du fait de la baisse du taux de cotisation à 1,7%.

Le risque de casse sociale à UNIFAF serait également très important, environ 70 postes sur 370 salarié-e-s avec la baisse financière de la collecte.

Au vu de ces éléments les OS demandent une suspension de séance.

Après une rencontre en intersyndicale la décision de toutes les Organisations Syndicales est d'ajourner la négociation jusqu'à la prochaine CNPB UNIFED du 07 octobre.

Les OS réitèrent leur demande du maintien du taux actuel de 2,3% a minima.

Les OS restent dans l'attente d'une CNPB mixte qui a déjà été demandée (CNPB sous l'égide du ministère des affaires sanitaires et sociales).

UNIFED afin de les maintenir autour de la table de négociations pour discuter des contenus et non du taux de contribution fait part du fait qu'elle annule sa toute dernière décision de ne redistribuer que 1,49% à l'OPCA et remet sur le tapis la contribution à 1,7% ferme, ce qui pour les OS, ne peut en aucun cas être satisfaisant.

Commentaires SUD :

C'est a priori le "baroud d'honneur" de l'intersyndicale qui ne devrait plus tenir à la CNPB du 07/10.

La CFDT exprime que bloquer tout le processus de négociation en imposant en préalable la négociation du taux risque d'empêcher toute négociation.

La CFDT pense qu'un blocus ne donnera pas de résultats et que les patrons en profiteront pour rendre les OS responsables de l'échec des négociations.

La CFDT est favorable à une dynamique de négociation qui mettrait en avant les contenus et obligerait l'UNIFED à se mettre financièrement en adéquation avec les contenus négociés au préalable.

Si les contenus n'étaient pas en adéquation avec le financement nécessaire, la CFDT ne serait au final pas signataire.

La CFDT rappelle qu'elle a mandat pour siéger et ne pourra prolonger son absence de la table des négociations au-delà de cette CNPB du 29/09/2014.

La CFE-CGC a pour mandat de tout tenter pour négocier et à ce titre ne peut se retirer des négociations. Toutefois en ce qui concerne cette CNPB du 29/09 la CFE-CGC se retire également des négociations du fait que les 5 autres OS ne restent pas autour de la table. En effet la CFE-CGC n'a pas mandat pour négocier seule...

La CFTC est favorable à sécuriser dès le début des négociations le taux de contribution à la formation professionnelle et le devenir de tou-te-s les salarié-e-s d'UNIFAF.

Toutefois elle ne se prononce pas au-delà de la CNPB du jour sur sa capacité à maintenir un rapport de force par le boycott des négociations.

FO, SUD et la CGT veulent arracher le taux de collecte en préalable, l'inverse serait courir le risque d'élaborer des contenus qui ne seraient au final qu'une coquille vide faute de financement si le taux de contribution négocié ensuite est insuffisant.

SUD exprime qu'il a mandat pour négocier à partir de 2,3% actuels et qu'en aucun cas il ne dérogera à ce mandat.

FO propose un accord portant seulement sur le taux de contribution en préalable suivi d'un deuxième accord précisant les contenus et la ventilation du taux de contribution.

La CFDT dit que les patrons n'accepteront jamais ce principe de 2 accords plutôt sur celui d'un accord unique qui débiterait par le taux de contribution et définirait les contenus ensuite.

La CGT s'exprime peu sur sa capacité à poursuivre un boycott des négociations et rappelle la nécessité d'une journée de travail intersyndicale sur les contenus. Jusqu'à présent seul SUD a répondu favorablement à cette invitation.

Les OS sont en position de force actuellement pour essayer d'imposer la négociation d'un taux de contribution en préalable du fait que si aucun avenant aux accords existant n'était élaboré à la date du 01 janvier 2015 tous les établissements de plus de 300 salarié-e-s seraient dans l'obligation légale de cotiser à hauteur de 2,6%.

Les patrons de l'UNIFED souhaitent bien évidemment éviter cette sur contribution et ont en tête cette donnée...

Le constat peut être fait que l'UNIFED est dans la négation du dialogue social de la branche. Toutes les autres branches ont maintenu leurs taux de contribution.

Cette dynamique faisant suite aux difficultés et divisions internes liées à la CCU le risque d'implosion de la branche n'est pas négligeable mais n'est pas imputable aux OS qui demandent toujours une paritaire mixte (négociation sous la présidence d'un représentant du Ministère).